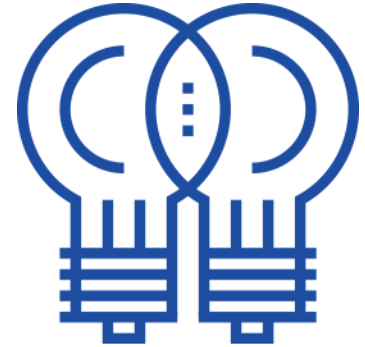


Présentation – Axe 3

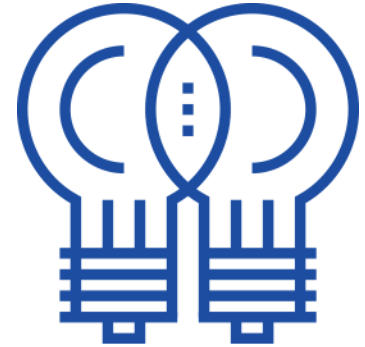
Collaboration et exécution

ÉBAUCHE



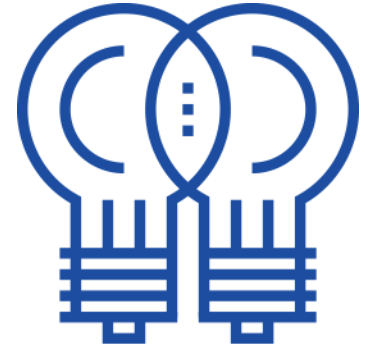
- **Facteurs de succès :**

- la diffusion de connaissances liées aux nouvelles approches de déploiement de projets;
- le développement en mode collectif et collaboratif d'une série de normes uniformisées, basées sur les normes existantes provenant d'ailleurs dans le monde;
- une refonte complète des modes d'approvisionnement qui soutiennent des approches plus collaboratives au déploiement de projets;
- l'engagement des divers acteurs de la filière dans la revue des modes d'approvisionnement.



- **Résultats attendus :**

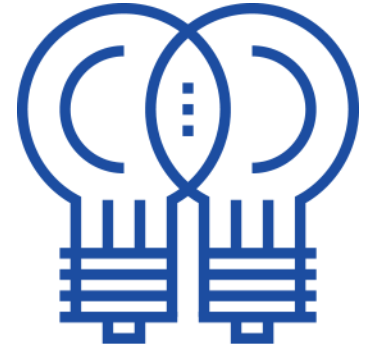
- des environnements propices au déploiement d'approches performantes;
- une série de normes utiles et largement adoptées par la filière;
- un langage commun (facilite la compréhension + évite de réinventer la roue);
- un nivellement des connaissances et la création d'une base commune;
- le développement d'un système d'évaluation des compétences et des capacités.



A3.1 Mettre en place un contexte favorable au déploiement du BIM : cadre politique, légal et financier

Actions proposées

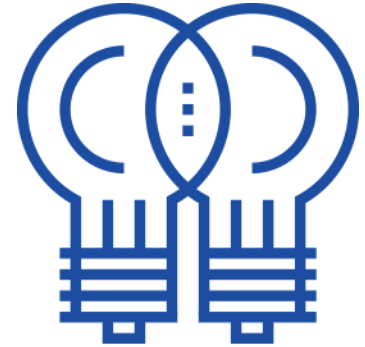
- Déployer des dispositifs harmonisés qui permettent de traiter les enjeux légaux.
- Réviser les dispositions encadrant la rémunération des services professionnels (décrets) afin de les adapter aux nouvelles réalités de déploiement de projets dans le contexte du BIM pour les projets publics du gouvernement du Québec.
- Dans le contexte de projets privés ou d'autres types de projets publics qui ne sont pas assujettis au décret, une meilleure définition des services fournis et des biens livrables au moyen, entre autres, d'une annexe BIM au contrat.



A3.2 Développer des normes afin de standardiser le travail là où il gagne à l'être

Actions proposées

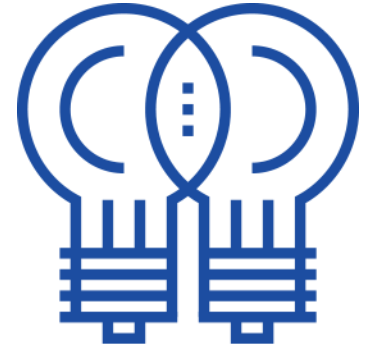
- Développer un cadre de gestion BIM arrimé sur les normes nationales et internationales, dont celles développées par buildingSMART International et d'autres normes internationales reconnues.
- Développer ces normes de façon concertée en collaboration avec toutes les parties prenantes de la filière.
- Mandater un organisme neutre afin de mener cet effort pour prendre en considération les différentes perspectives.
- Soutenir l'adaptation de ces normes selon les besoins des donneurs d'ouvrage en ce qui a trait aux besoins spécifiques en information quant aux conventions particulières à celle-ci.



A3.3 Cadrer les rôles et les responsabilités des acteurs de projet et les adapter aux nouvelles pratiques numériques

Actions proposées

- Former un comité multidisciplinaire qui se penche sur la clarification des rôles et des responsabilités, s'inspirant des normes et des libellés existants et ceux qui seront produits.
- Développer des mécanismes pour identifier ces nouveaux rôles et cerner la portée des responsabilités (cadre légal).
- Développer la formation et l'enseignement des acteurs sur les bases de ces nouveaux rôles et responsabilités (voir axe 4).



A3.4 Définir de nouvelles approches collaboratives au déploiement de projets et à son cycle de vie

Actions proposées

- Explorer de nouvelles approches qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde, notamment la réalisation de projet intégrée (RPI) et l'implantation d'approches Lean au déploiement de projets, avec le BIM comme outil de soutien, le tout au moyen de projets pilotes.
- Modifier le cadre législatif de développement de projet et d'octroi de contrat pour permettre ces nouvelles approches.
- Élargir la portée des cursus de formation pour inclure ces nouvelles approches.